

Davos sur Park Avenue

FINALEMENT D'ACCORD, PAR DÉFAUT SINOON PAR CONVICTION, LA SUISSE, LE CONSEIL FÉDÉRAL, L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE ET LE GROUPE SOCIALISTE DES Chambres, les gouvernements zurichoïses et grison, les villes de Zurich et de Davos n'ont pas chassé le Forum économique de Davos. Ces collectivités et autorités, pour une fois unies, l'ont bêtement laissé filer. Symbole de l'oubli du symbole, triomphe de la manie des économies budgétaires à l'ère de l'imparable mondialisation des marchés. Pour conclure, Pascal Couchepin, chef du Département fédéral de l'économie et donc de sa promotion, lâche que le choix de New York pour le Forum de janvier 2002 est «une excellente solution». Point.

Point certes, mais pas final. Car l'événement va laisser des traces. Et pas seulement pour les participants à la prochaine et 31^e édition du Forum, qui apprécieront le transfert du bunker grison, sorte de trappe perchée, à l'élégant et confortable Waldorf Astoria.

En Suisse, on veut croire que le départ du Forum est provisoire, en hommage à Big Apple tout entière blessée par la destruction du World Trade Center et réan-goissée par le crash sur le Queens. On voit mal ces messieurs – et quelques dames – reprendre le chemin des Alpes grisonnes. Tout au plus pourraient-ils/elles envisager les bords du Léman, en ignorant les barrages qui ne manqueraient pas de se dresser sur ceux de la Limmat.

Mais la question d'un éventuel retour en Suisse n'est qu'un aspect somme toute mineur du problème. Beaucoup plus fondamentale: l'incapacité helvétique de prendre à temps et de commune entente les mesures adéquates pour gérer une

crise certes inattendue, mais d'une complexité toute relative et donc maîtrisable avec un peu de finesse et d'aptitudes en logistique.

Au lieu de cela, on se concerte en pièces détachées, on se reflète les responsabilités, on se transmet des devis de gendarmerie, on mégote sur de futurs décomptes d'indemnités de service. Misérable chipotage, en contraste flagrant avec le soi-disant «esprit de Davos».

De fait, le fédéralisme, en l'occurrence comme trop souvent plus diviseur que fédérateur, montre ses limites: voyez cette Confédération frileusement respectueuse du principe de subsidiarité, ces États fédérés souverains pour la gestion de dossiers qui les dépassent, ces villes qui craignent de faire seules les frais d'opérations décidées en plus haut lieu.

Il reste peu de temps pour s'entendre. Klaus Schwab, président-fondateur du Forum de Davos veut pouvoir annoncer, à la fin de la réunion new-yorkaise, le lieu de rendez-vous pour 2003. De leur côté, les autorités grisonnes ont consulté leur agenda. Pour découvrir qu'elles doivent déjà assurer, du 1^{er} au 16 février, l'organisation et la sécurité des Championnats du monde de ski alpin, prévus à Saint-Moritz. Comment, tenir, dans ces conditions, les budgets et le planning des jours de vacances et de compensation? Vous voyez bien les dimensions du problème. YJ

Tout au plus pourraient-ils/elles envisager les bords du Léman, en ignorant les barrages qui ne manqueraient pas de se dresser sur ceux de la Limmat

Sommaire

Frein à l'endettement: Le loup en habit de grand-mère (p. 2)

Protestations paysannes: L'offre et la demande (p. 3)

Organisation territoriale: La démocratie locale est à réinventer (p. 4)

Point de vue: Les villes, nouveaux objets de notre ressentiment? (p. 5)

Théorie économique: Y a-t-il une vie après la croissance? (p. 6)

Sciences: Les preuves nuancées de la médecine factuelle (p. 8)

Le loup en habit de grand-mère

L'arrêté constitutionnel soumis au peuple a tout pour plaire: tranquille comme le bon sens tout en se référant aux données pointues de la science économique. En fait, il s'agit plutôt d'une base constitutionnelle pour une politique de droite.

En 1998, peuple et cantons ont approuvé des dispositions d'exception pour assainir d'ici 2001 les finances fédérales. Ce dispositif n'a pas été utilisé: la reprise conjoncturelle a fait et bien fait le travail, à elle seule. Mais cet article constitutionnel transitoire est toujours en vigueur. Il interdit que l'excédent des dépenses dépasse 2% des recettes; il est applicable jusqu'à ce qu'un nouveau texte limite le déficit et l'endettement. L'orientation du nouveau droit était donc dictée; il s'y conforme, habilement.

Dépenses égal recettes

L'arrêté stipule donc que le plafond des dépenses figurant au budget ne doit pas dépasser les recettes estimées, compte tenu de la situation conjoncturelle. C'est le bon sens même, dira-t-on. En réalité, sous l'apparence se dissimulent des dispositions sévères. Il faut en effet rappeler que le compte financier de la Confédération ne prévoit pas, contrairement à la comptabilité des cantons, le financement des investissements par emprunt et amortissements portés au budget de fonctionnement. Tous les flux financiers fédéraux sont comptabilisés l'année même de leur exploitation. L'équilibre des finances n'a donc pas le même sens au fédéral qu'au cantonal. L'équilibre dépenses-recettes signifie, à

Berne, un autofinancement obligatoire à 100%, ce qui en finances publiques est une norme particulièrement élevée.

La deuxième rigueur est l'alignement des dépenses sur les recettes estimées. L'équilibre requis pourrait être exigé aussi en travaillant sur l'autre terme de l'équation, soit une amélioration des recettes. Plusieurs cantons connaissent ce dispositif. Fribourg, par exemple, et même Vaud où plus personne n'ose même évoquer l'obligation constitutionnelle de couvrir le déficit «par des ressources nouvelles».

Un choix avant tout politique

Dans son *Message*, le Conseil fédéral explique que l'augmentation des recettes est un exercice trop difficile en démocratie directe. Il part de la conviction politique qu'il y a de fait un moratoire fiscal; il se donne ainsi la peine de répondre à l'initiative radicale qui le propose, sauf que cette initiative n'a pas encore abouti, la collecte des signatures étant en cours! Mais l'hypothèse que le Conseil fédéral ne discute pas est celle, bien réelle, d'une baisse des impôts. Or le Conseil national vient de démontrer son savoir-faire en la matière. Au premier paquet fiscal du Conseil fédéral qui avançait, vu la progressivité forte de l'impôt fédéral, particulièrement les hauts revenus, ont été

ajoutés des allègements pour plus d'un milliard, dont 300 millions aux sociétés. En vertu de l'équation rigoureuse, dépenses égal recettes, toute diminution de recettes – et c'est le programme affiché de l'UDC – entraînera constitutionnellement un abaissement des dépenses, sans que le Parlement ait à en assumer directement la responsabilité, ce qui pourrait être impopulaire. La politique de droite aura désormais un socle constitutionnel.

Certes le Parlement sera autorisé à décider un déplafonnement exceptionnel des dépenses, mais à la majorité qualifiée des deux tiers, ce qui accorde à la droite dure une capacité reconnue de blocage.

Projections et faisabilité délicates

La Loi sur les Finances, modifiée pour donner corps aux généralités de la disposition constitutionnelle, prévoit aussi un coefficient correctif pour tenir compte de la conjoncture. Si le PIB réel est en dessous ou au-dessus du PIB tendanciel, les dépenses autorisées pourront être, selon un calcul qui se donne pour scientifique, d'un pour-cent supérieur aux recettes (situation de mauvaise conjoncture) ou d'un pour-cent inférieur (situation de haute conjoncture). C'est une recherche intéressante d'une politique anticyclique: des excédents quand les recettes sont

fortes, une rallonge budgétaire quand elles baissent. La difficulté sera de prendre une décision d'une telle importance sur la base de calculs économétriques difficiles: le PIB est aujourd'hui établi avec deux ans de retard. Les projections seront délicates.

Enfin l'application de la contrainte budgétaire pourra provoquer des conflits de référence constitutionnelle, car, pour obtenir les économies exigées, le Conseil fédéral devra économiser d'abord dans son propre ménage, puis dans les dépenses de transfert. Et pour cela il devra modifier des lois, ce que le Parlement et le peuple pourraient refuser. Quel peuple aura raison? Le peuple de la norme constitutionnelle de l'équilibre ou le peuple du refus des économies décidées?

Objectifs politiques ou juridiques

L'équilibre des finances est un objectif naturel d'un gouvernement. Mais il doit l'assumer politiquement, avec sa majorité s'il en a une. Les obligations constitutionnelles et légales ne peuvent se substituer à ces choix. S'abriter derrière des automatismes juridiques est une démission du politique ou plus exactement, dans le cas présent, la constitutionnalisation d'une politique de droite qui n'aura pas à dire son nom. Donc une tromperie sur le contenu. *ag*

L'offre et la demande

On sait la situation difficile voire catastrophique de certains éleveurs de bétail. D'où la protestation organisée par Uniterre, syndicat minoritaire mais actif dans le secteur agricole. L'enjeu, c'est la répartition du prix de vente de la viande entre producteurs d'une part, intermédiaires et distributeurs de l'autre. Car le relèvement de ce prix n'est pas envisageable dans un marché déprimé. Si les producteurs peinent à se faire entendre face aux géants de la distribution, c'est parce qu'ils se présentent en ordre dispersé face à ces derniers. Pas plus la production que la vente n'obéit à une discipline collective. D'où une surproduction chronique et une faiblesse structurelle face au diktat de Coop et de Migros. Cette faiblesse se traduit d'ailleurs par le moyen d'action choisi : un petit nombre de paysans et leurs tracteurs suffisent à paralyser localement la distribution des grandes chaînes.

Deux témoignages entendus ces jours à la radio et à la TV résument les termes du

problème. Un représentant de Proviande, la coopérative chargée de la régulation du marché, a évoqué la nécessité de stimuler la demande des consommateurs. Mais la modification des habitudes alimentaires semble affecter de manière durable la baisse de la consommation de viande. Une évolution que ne regrettent sûrement pas les responsables de la santé publique. Un éleveur, touché de plein fouet par la première crise de la vache folle, explique qu'il a converti son exploitation : « Nous devons produire ce que demande le consommateur ». Il écoule sans problème son lait et ses céréales biologiques.

La contestation paysanne se limite pour l'heure à la Suisse romande. Une situation qui n'est peut-être pas étrangère au fait que les agriculteurs de cette région, contrairement à leurs collègues alémaniques, n'ont pas su se convertir à temps à des modes de production plus respectueuses de l'environnement et à la demande du consommateur. *jd*

Injuste et cruel

Injuste et cruel. Il n'y a pas d'autres adjectifs pour qualifier le sort fait à Jean-Jacques Schilt, syndic de Lausanne, en cette mi-novembre 2001.

Injuste, l'électorat n'a ni su ni voulu prendre en compte le fait que « JJS » aura été le gestionnaire le plus attentif de la Ville, le gérant le plus rigoureux des finances lausannoises et des affaires urbaines, le patron le plus clair d'une administration bien conduite.

Cruel: le fait que le syndic a dû appliquer à lui-même ce principe de réalité et ce refus du flou rêveur qui fondent son indiscutable autorité et en même temps le contraignent à y renoncer. La voix grave comme seul signe d'émotion, mais avec le sourire du juste.

Rationnel jusqu'à tirer de la raison ses ultimes conséquences, Jean-Jacques Schilt quittera en fin d'année l'Hôtel de Ville pour s'installer à la tête des riches et influents Services industriels, par l'effet d'une rocade évidemment raisonnable avec Daniel Brélaz, ancien collègue au Collège de l'Élysée, militant tous terrains et pédagogue tous publics, entré en politique depuis près de trente ans lui aussi.

Salut et respect à l'un et à l'autre, avec amitié.

Yvette Jaggi

Redevance sur les poids lourds

Des premiers effets encourageants

Au cours de la campagne référendaire de l'automne 1998, les adversaires de la redevance sur les poids lourds liée à la prestation (RPLP) n'ont pas fait dans la dentelle: 30 000 emplois menacés, aucune diminution de la pollution, charge supplémentaire de 500 francs par an pour les ménages, Suisse isolée en Europe et aucun transfert de la route vers le rail.

Aujourd'hui, dix mois après l'entrée en vigueur de la RPLP, la réalité dément ces craintes.

Le trafic des camions a progressé de 4% cette année alors qu'il a progressé de 5 à 6% entre 1997 et 2000. La redevan-

ce a contraint les transporteurs à rationaliser: acquisition de véhicules plus grands et moins de trajets à vide. Une contrainte qui permet du même coup de diminuer les émissions puisque les nouveaux véhicules sont moins polluants.

De leur côté, les CFF annoncent pour le premier semestre de cette année une progression de 1% dans le transport des marchandises, et même de près de 9% pour le trafic intérieur.

Le nombre des poids lourds en transit a certes progressé d'environ 10%, mais cette progression reste dans les limites des années précédentes, alors

même qu'une RPLP réduite jusqu'en 2005, et le contingent de 40 tonnes accepté par la Suisse, pouvaient faire craindre une augmentation plus importante.

Par ailleurs l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas s'apprêtent à introduire une taxe similaire, ce qui ne manquera pas de calmer le trafic de transit. Les premiers effets positifs de la RPLP ne pourront qu'encourager l'Union européenne à enfin concrétiser les bonnes intentions de ses livres blancs. *jd*

L'étude peut être consultée sur le site de l'Office fédéral.

Médias

Télévision à gogo

Êtes-vous câblés? Combien de programmes sont offerts sans compter les cryptés? Dans plusieurs réseaux fribourgeois germanophones et dans l'agglomération bernoise, il y en a plus de cinquante, dont une trentaine en allemand (Suisse, Autriche, Allemagne), sept ou huit en français, six en italien, trois en anglais, un en portugais et un en espagnol. Il est possible de découvrir d'autres langues (par exemple le romanche sur la télévision suisse, le serbe sur une chaîne régionale de l'est de l'Allemagne) ou d'autres programmes (belges et canadiens sur TV5 Monde). *cfp*

La démocratie locale est à réinventer

Dans les petites communes, il y a pénurie de candidats aussi bien que d'électeurs. Et si la commune n'était pas comme on le prétend par habitude le creuset de la démocratie de proximité?

Les récentes élections communales vaudoises ont confirmé une tendance déjà affirmée il y a quatre ans : une difficulté de mobilisation des candidats et des électeurs.

Dans nombre de communes, et pas seulement dans les plus petites, le nombre de candidats pour la Municipalité ou pour le Conseil communal était inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Et, à l'exception des villes, il était bien rare qu'un véritable choix soit offert à l'électeur. Quant à la participation, elle n'a guère dépassé celle qui prévaut pour les votations, malgré la différence évidente d'enjeu.

Quand il y a au mieux cinq candidats pour cinq sièges, quand nombre de municipaux et de conseillers communaux sont élus tacitement, la démocratie ne fonctionne plus correctement. Si elle ne sert qu'à classer des candidats qui sont certains de siéger, l'élection est vaine et son exercice disproportionné par rapport au résultat. Difficile dans ces conditions de blâmer l'électeur qui boude les urnes.

Le seul remède proposé est la fusion de communes : pour augmenter le nombre de candidats, élargissons la zone de recrutement ! A première vue sensée, cette affirmation ne se

vérifie pas réellement dans les faits : la pénurie de candidats n'épargne pas les localités de moyenne importance ; or, quand on parle de fusion, c'est généralement pour mettre ensemble deux ou trois communes qui comptent quelques centaines d'habitants, rarement pour former des entités de quelques milliers d'âmes.

Participations nouvelles

Les frontières communales datent d'une époque paysanne où elles correspondaient grosso modo à la distance qui pouvait être parcourue à pied depuis le village pour aller faire paître le bétail ou travailler aux champs. Elles incluaient les pâturages d'été dans les Alpes et le Jura, parfois quelque forêt éloignée ou des sources. La commune correspondait au territoire vécu de sa population, qui ne la quittait que rarement.

Cette organisation prévalait encore il y a une cinquantaine d'années. Elle a peu à peu perdu de son sens avec le développement des zones d'habitat, la division entre lieux d'habitation et d'activités. A l'inverse d'il y a un demi-siècle, la personne qui ne quitte pas sa commune au cours d'une journée est devenue l'exception : les enfants prennent le bus pour aller à l'école, les parents leur voiture

pour aller au travail, faire les courses ou se rendre au cinéma.

La communauté n'a pas pour autant perdu tout sens : on constate souvent chez les nouveaux habitants des petits villages un attachement à son fonctionnement traditionnel au moins aussi fort que chez les « anciens ». Mais celui-ci est essentiellement affectif et n'est pas basé sur une réalité vécue.

La mobilité actuelle rend impossible de redéfinir des frontières communales pour faire correspondre le territoire politique et administratif au territoire vécu : dans le canton de Vaud, dès que l'on s'éloigne des régions urbaines, même le district n'est pas assez grand pour contenir les mouvements de la population. Dans ces régions, les personnes qui quittent leur district pour aller travailler ou étudier sont plus nombreuses que celles qui y restent.

On peut donc se demander si la commune n'est pas surévaluée politiquement pour gérer ce qui est de sa compétence : des routes et des chemins, des espaces publics, des réseaux d'eau et d'épuration, l'aménagement local du territoire. Dans tous ces domaines, les nouvelles formes de participation de la population aux décisions les plus importantes pourraient avantageusement remplacer les organes délibérants. Une démocratie de proximité adaptée aux projets, comme il s'en développe dans des communes

plus grandes. La participation de la population ne serait pas que purement formelle, le processus devant toutefois être sanctionné au final par un vote.

Proximité des réseaux ?

Il est de nouveaux domaines où la démocratie trouve mal à s'exprimer : c'est celui des multiples réseaux auxquels toute personne et toute commune participent d'une manière ou d'une autre. Cela va du télé-réseau, à l'établissement scolaire en passant par la distribution d'énergie, les transports publics, l'hôpital régional, etc. Tous ces services sont gérés soit par regroupement de communes, soit par des sociétés semi-privées, soit par le niveau politique supérieur, c'est-à-dire l'Etat. Or leur zone d'action est purement régionale et la qualité de leurs prestations échappe dans les faits aussi bien aux consommateurs qu'aux communes. Certes, des organes sont prévus pour pallier cette situation, mais leur nomination résulte généralement de la cooptation ; ils ne rendent pas de comptes publiquement et leurs responsabilités ne sont pas clairement établies. La démocratie des réseaux reste à inventer.

La commune rurale vaudoise est à repenser : ni le formalisme des conseils communaux et généraux, ni la participation à des réseaux et des regroupements ne garantissent une véritable démocratie de proximité. *pi*

Les villes, nouveaux objets de notre ressentiement?

Ces dix dernières années, les exécutifs à majorité de gauche et écologiste ont revalorisé les centres urbains. Aujourd'hui, ceux-ci semblent cristalliser les peurs.

Baisse du parti socialiste dans les législatifs genevois, vaudois, fribourgeois, percée de l'Union démocratique du centre, renforcement du parti écologiste. Les résultats électoraux de cet automne bouleversent l'équilibre des forces politiques, à gauche comme à droite. Les partis traditionnels sont, provisoirement du moins, fragilisés au profit des petites formations.

Mais en marge des scrutins et de ces résultats électoraux se tisse une nouvelle problématique: la perception des villes s'est-elle transformée? Les villes ont mis du temps à être reconnues pour ce qu'elles sont: un lieu de concentration sociale, de rencontres, de brassage de populations. Un lieu de culture, de consommation et de vitalité économique. Mais aussi un espace où se cristallisent les problèmes de société: pauvreté, pénurie de logements, toxicomanie, exclusions.

Valoriser les villes

Durant ces dix dernières années, la gauche, dans la plupart des villes romandes et alémaniques, a donné des réponses aux problèmes urbains. Elle est parvenue à améliorer la qualité de vie, tant en matière de transports publics, de modération du trafic ou de prise en charge de la petite enfance, répondant ainsi aux transformations du monde du travail. Elle a ouvert des voies nouvelles et imaginatives dans la gestion politique, et ceci malgré la crise des années nonante qui a particulièrement frappé les communautés urbaines. Et du coup, des élus socialistes, écologistes ou d'extrême-gauche, de Zurich à Lausanne, ont fait reconnaître, au niveau national, l'importance du tissu urbain. Ils ont ainsi revalorisé le statut des villes, les dotant d'une véritable identité (presque) au même titre que nos montagnes et nos alpages. Les gains électo-

raux ont suivi en conséquence et la gauche a pu conquérir des bastions traditionnellement aux mains des partis bourgeois.

Campagnes de repli

Aujourd'hui on reçoit un double message. La Constitution fédérale reconnaît l'importance et le rôle des villes; le Conseil fédéral se dit prêt à assumer une partie des coûts du trafic d'agglomération et à être attentif à la pénurie de logements dans les grandes agglomérations. Et paradoxalement, les résultats électoraux de cet automne renvoient les villes vers ce qu'elles ont longtemps été dans l'imaginaire collectif: un lieu de perte, d'insécurité ou de solitude.

Les thèmes de campagne véhiculés par la droite, de l'UDC au parti radical en passant par les libéraux se sont concentrés sur les problèmes d'insécurité. Les incivilités, les petits délits ou les déprédations qui sont évidemment plus nombreux en milieu urbain ont été sans cesse stigmatisés et les inquiétudes de la population exacerbées. Les

Verts, dans un tout autre registre, revendiquent, et ils ont raison, le retour aux quartiers, aux territoires de proximité réinventés, aux espaces verts. Comme si une ville n'était que l'addition d'une série de petits villages amarrés les uns aux autres.

Ailleurs, sont créées des associations dénonçant les nuisances sonores (lire *DP* 1485), phénomène lié par essence à la vitalité du milieu urbain. Les problèmes de voisinage entre générations, entre communautés ou entre groupes d'intérêts menacent la multiculturalité et la cohabitation assumées des grandes agglomérations.

Sans aucun doute, l'heure est au repli sur soi. Mais les villes, par le foisonnement parfois désordonné, bourdonnant de leur développement font soudainement particulièrement peur. A tort. Car elles sont l'indispensable laboratoire qui permet de dépasser nos frontières intérieures, d'expérimenter la confrontation des différences, de se contraindre à la recherche du compromis négocié. Un miroir de la Suisse, en somme. *gs*

Genève: conseillers d'Etat au rabais (suite)

Une note quelque peu contingente après le beau résultat de la gauche (dont les trois conseillers d'Etat sortants sont brillamment réélus, Micheline Calmy-Rey en tête): la règle genevoise qui permet l'élection des membres du gouvernement avec un tiers des voix seulement au premier tour fait de nouveau des siennes (voir *DP* 1267 du 5.9.96). Il y a huit ans, elle avait permis l'élection du gouvernement monocouleur de droite en interdisant au peuple de rétablir, dans un deuxième tour, Bernard Ziegler et Micheline Calmy-Rey face à Claude Haegli, Philippe Joye et Gérard Ramseyer (arrivés 5^e, 6^e et 7^e avec moins de 50% des voix par le seul effet mécanique de la liste à sept). Aujourd'hui, cette même règle est sans appel pour le parti radical, auteur de la Constitution de 1846: la libérale Micheline Spoerri est déclarée élue en septième position avec moins de 50% des voix, sans avoir à affronter, dans un deuxième tour, Erica Deuber Ziegler mais surtout un candidat radical chargé de sauver le siège après la déconfiture du magistrat sortant: un Segond, un Petitpierre, une Saudan ou un John Dupraz... *fb*

Y a-t-il une vie après la croissance?

La croissance perpétuelle est la conséquence d'une économie monétaire. Quelle place pour une autre stratégie et un développement durable?

Il y a maintenant plus d'un quart de siècle, le Club de Rome sonnait l'alarme: la croissance économique ne peut se poursuivre, confrontée qu'elle est à la finitude des ressources naturelles et au nécessaire maintien de l'équilibre écologique. Pourtant la croissance est restée l'indicateur privilégié de la bonne santé des entreprises comme des économies nationales. Un taux de croissance faible et déjà l'inquiétude s'installe: comment lutter contre ce signe d'anémie?

Nos sociétés sont-elles donc condamnées à une croissance sans fin? Le bien-être dans la stabilité, le contentement d'un niveau de richesse atteint sont-ils des rêves impossibles? Dans un exposé présenté lors de l'assemblée générale de la Société du «Réseau pour la responsabilité sociale dans l'entreprise» (www.nsw-rse.ch), Mathias Binswanger, un jeune économiste et professeur dans une Haute Ecole spécialisée de Suisse alémanique, a proposé une réponse. Le propos n'a pas qu'un intérêt théorique. Seule une meilleure connaissance des mécanismes de la croissance peut nous donner les clés du développement durable, un concept à la mode mais qui ne semble guère s'incarner dans la réalité économique actuelle.

Par croissance économique, on entend couramment la croissance de la valeur monétaire de tous les biens et services pro-

duits dans un pays durant une année. Cette valeur s'exprime dans le produit intérieur brut (PIB) qui mesure le bien-être matériel d'une société. Cet indicateur reste très incomplet puisqu'il ne saisit pas la valeur des ressources naturelles et sociales, pas plus que les activités non rémunérées pourtant indispensables à la qualité de la vie. Croissance économique et bien-être ne vont donc pas automatiquement de pair.

Augmentation de la masse monétaire

Grâce à la croissance, le gâteau à partager augmente. Les gains des uns ne se font pas au détriment des autres. C'est pourquoi la croissance est un objectif largement partagé, par le patronat comme par les syndicats. Grâce à elle le progrès technique ne détruit pas l'emploi puisque l'activité économique ne cesse de s'étendre.

Mais la croissance ne trouve-t-elle pas ses limites naturelles dans la satisfaction des besoins des consommateurs? La réponse est positive pour ce qui est des besoins primaires comme la nourriture ou le chauffage. Par contre les besoins relatifs – ceux qu'il n'est pas nécessaire de satisfaire pour survivre – ne connaissent pas la satiété. Dès lors qu'un trop grand nombre d'individus disposent de certains biens, ces derniers perdent leur prestige, leur statut symbolique et la demande pour de

nouveaux biens se font jour. Ce «perpetuum mobile» de la consommation répond à la nécessité où se trouvent les entreprises de croître.

La croissance constitue en effet une condition de survie d'une économie monétaire. L'objectif de toute entreprise consiste à créer une plus-value. La somme d'argent gagné par la vente des produits ou des services doit être supérieure à celle qu'il a fallu engagé – capital et travail – pour la production. Comme toutes les entreprises fonctionnent selon la logique, l'ensemble de l'économie ne peut que croître.

Mais ce cycle permanent investissement/production/gain ne peut se perpétuer que grâce à une augmentation constante de la masse monétaire. Contrairement à une croyance répandue, l'activité économique ne repose pas tant sur l'épargne que sur le crédit. La croissance suppose une augmentation des revenus, donc du pouvoir d'achat. Or l'épargne, par définition, affaiblit le pouvoir d'achat et par conséquent le revenu des entreprises. En réalité, c'est la création monétaire qui stimule le pouvoir d'achat, lequel est une condition nécessaire de la croissance. Dans ce sens, la monnaie n'est pas neutre; elle n'est pas qu'un médium pratique mais un facteur essentiel, constitutif de l'activité économique.

Mais qu'est-ce qui pousse les banques à faire crédit, et donc à

augmenter la masse monétaire, et les débiteurs à demander des crédits? Simplement, pour les premières la certitude d'être remboursées, et pour les seconds l'espoir d'un gain supérieur aux intérêts à verser.

Reconversion?

Au niveau de l'entreprise, la contrainte n'est pas moindre. Pour un entrepreneur, l'espérance d'un gain futur détermine la valeur de ses actifs et encourage les détenteurs de capitaux à investir dans cette entreprise. Si cette espérance fait défaut ou disparaît, personne ne sera disposé à mettre son argent à disposition de cette entreprise qui à terme disparaîtra.

Sans croissance, cette économie s'effondre. Dans ces conditions, que devient l'exigence d'un développement durable si l'arrêt de la croissance se révèle impossible? La seule stratégie imaginable consiste à inventer une croissance moins gourmande en ressources naturelles et moins perturbatrices pour l'environnement. L'économie comprend rapidement le langage des prix. Cette reconversion implique que les ressources naturelles, celles qui concourent directement à la production comme celles qui sont indispensables à la vie, coûtent plus cher. Dans ce sens, les taxes énergétiques se justifient pleinement pour que l'économie monétaire respecte le cadre du développement durable. *jd*

Ecrivain de la solitude, peintre de la lumière

Au moment où sort son dernier livre, une exposition de dessins de Frédéric Pajak nous fait découvrir les nombreuses facettes de ce créateur.

Des solitaires vaguement suicidaires, toujours un peu incompris, parfois non sans une certaine délectation morose, tels sont les points communs entre les grands hommes que Frédéric Pajak, dessinateur-écrivain, prend comme objets d'expériences, décortiquant leurs décors, leurs passages, leurs errances par le dessin et le texte, toujours de manière un peu oblique, par la marge, par le rêve.

Cela avait commencé en 1997 avec un livre dont Martin Luther était le prétexte et un sous-titre significatif: *L'invention de la solitude*. Le grand succès vint deux ans plus tard avec *L'immense solitude*, toujours le même mot, mais cette fois consacré à deux suicidés, Cesare Pavese et Friedrich Nietzsche ainsi qu'à une ville, importante pour tous deux et qui les lie: Turin. L'an passé, paraît *Chagrin d'amour*, autour des lettres d'Apollinaire. Le livre de l'an 2001

s'appelle *Humour*. Les errances de James Joyce en sont le fil d'Ariane. Le principe des livres de Pajak est maintenant bien connu: en regard du texte fait de collages, citations et commentaires de l'auteur, on retrouve des dessins qui n'ont pas toujours de rapports apparents avec l'écrit, mais qui dialoguent subtilement avec lui.

Les dessins originaux de son dernier livre sont visibles actuellement à la galerie ESF à Lausanne. Le style de Pajak n'a pas changé, un expressionnisme détaché et distancé. Les contrastes sont violents, le jeu entre le noir et le blanc sans concession, le trait semble réaliste, mais ce n'est qu'une apparence. Les rues sont souvent vides, les maisons et les objets trop présents pour être honnêtes, quelque chose ou quelqu'un rôde, tapi, hors champ, M le Maudit peut-être ou les ombres des tableaux du peintre de Chirico.

Quelques dessins sont aquarellés, des cieux et des eaux délavés qui se confondent les uns dans les autres. Pajak est un étonnant peintre de la lumière et un dessinateur des tréfonds. Étrange et inexplicable contraste. Trois tableaux seulement sont suspendus dans la galerie, des villes vides, des entassements d'immeubles comme vus à travers les hublots d'un avion, comme si le temps manquait. Et si Pajak revenait à la peinture après des années de travail consacrées aux livres et aux dessins? Qu'est-ce que ce regard tendu pourrait bien nous montrer que nous ne voyons pas? Avouons notre envie!

jg

Frédéric Pajak (avec Yves Tenret), *Humour*, PUF, novembre 2001.

Les dessins et peintures de Pajak sont exposés à la galerie ESF, Place St-François 12, Lausanne, jusqu'au 22 décembre.

Lu dans Sit-info

Sur les libertés syndicales

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a publié son rapport annuel sur les libertés syndicales. L'Europe est le continent où le nombre de violences, d'arrestations ou de licenciements abusifs à l'encontre de syndicalistes reste le plus faible. Mais la CISL y recense quand même en 2000 deux meurtres liés à des activités syndicales. Les Etats-Unis remportent la palme de l'anti-syndica-

lisme: «80% des employeurs engagent des consultants, des détectives et des sociétés de surveillance pour participer aux campagnes antisyndicales», relève le rapport. La législation américaine oblige les syndicats à obtenir un vote majoritaire des salariés avant de pouvoir créer un comité dans l'entreprise. La CISL estime que dans l'industrie manufacturière, 60% des entreprises exercent alors un chantage

à la fermeture ou à la délocalisation pour empêcher que les syndicats obtiennent ce résultat. Quant aux recours juridiques contre ces pratiques anti-syndicales, l'organisme qui arbitre les conflits dans le secteur privé, a 25000 cas en cours! Et il lui faut en moyenne 557 jours pour aboutir à une décision

Mais ce rapport cite également 108 pays où des obstacles juridiques s'opposent à l'action syn-

dicale, obstacles qui viennent parfois d'être mis en place ou renforcés. Dans cinquante-neuf pays, des secteurs entiers n'ont pas le droit de faire grève ou sont limités dans ce droit. Au niveau mondial la CISL constate que le nombre de violations des droits syndicaux a augmenté en 2000 par rapport à 1999. Ce rapport est accessible sur www.icftu.org.

Source: Sit-info, octobre 2001.

Les preuves nuancées de la médecine factuelle

La Cochrane Collaboration démontre, analyses à l'appui, l'inefficacité de nombreux traitements. Ses conclusions, utiles aux praticiens, résistent-elles face à l'industrie pharmaceutique?

Les ressources financières nécessaires à la réalisation des essais cliniques pour la mise sur le marché d'un seul nouveau médicament dépassent, et de loin, l'ensemble du budget annuel du Fonds national. Autant dire que dans le domaine des essais cliniques, bien plus que dans d'autres, le financement privé, par les producteurs de médicaments, est dominant.

Le coût n'est guère moindre pour la mise sur le marché d'une variante optimisée – même modeste – d'un médicament existant; l'ensemble des essais mobilise des ressources humaines importantes de la part des hôpitaux.

Code professionnel

Avec la révolution biotechnique, de nouveaux mécanismes de financement, basés sur l'esprit d'entreprise des médecins eux-mêmes, se mettent en place; il est donc possible qu'un professeur de médecine soit à la fois le concepteur d'un principe actif, actionnaire de la *start-up* chargée de la mise au point du médicament et directeur des essais cliniques démontrant son efficacité. Ces conflits d'intérêts sapent sérieusement la crédibilité du corps médical au point où l'Académie suisse des sciences médicales et la FMH entendent mettre sur pied un code professionnel basé sur la transparence des liens financiers.

Cette entreprise gigantesque d'essais cliniques, qui occupe en permanence nos meilleurs hôpitaux, ne doit pas nous faire oublier que chaque médicament retiré du marché pour effets délétères avait auparavant passé brillamment les tests cliniques. La médecine factuelle, basée sur les preuves scientifiques, serait-elle donc une illusion?

Travail de réanalyse

Un petit groupe de professionnels enthousiastes, réunis dans la Cochrane Collaboration, entend depuis trente ans mettre de l'ordre dans le foisonnement des publications d'essais cliniques. Regroupés par domaine, les membres de la Cochrane Collaboration reprennent les essais multiples publiés, analysent leur qualité, détectent les erreurs systématiques, et à partir de la sélection des meilleurs essais, tentent de parvenir à une conclusion utile au praticien.

Lorsque le travail de réanalyse aboutit à démontrer l'efficacité d'un traitement, il y a de bonnes chances que la pratique médicale puisse retenir ces recommandations. Par exemple, les analyses de la Cochrane Collaboration montrent tour à tour que la caféine est efficace (pendant quatre heures) pour soulager l'asthme, que les antidépresseurs ont une efficacité clinique dans le traitement de la boulimie, que les crèmes contre les conséquences d'une grossesse

sur la peau (vergetures) sont généralement sans effet à l'exception d'une seule, qu'enfin les programmes de soutien à l'allaitement maternel parviennent à mobiliser les mères.

Preuves scientifiques

Mais lorsque l'analyse rigoureuse parvient à démontrer l'absence d'effets positifs d'un traitement, a-t-elle la moindre chance d'être retenue dans la pratique? Par exemple, la Cochrane démontre que les antidépresseurs ne sont pas efficaces dans le traitement de la dépendance à la cocaïne (dix-huit études retenues, 1117 personnes): l'acupuncture ne l'est pas plus pour arrêter de fumer. Gageons que les deux traitements continueront à être appliqués.

Plus problématique encore le cas où la scientificité des pratiques établies est remise en question. Ainsi, on démontre (sur la base de dix études englobant 60 000 femmes) que réduire les soins de routine pour les grossesses sans risque n'a pas d'effet négatif; on montre encore que les campagnes pour la prévention de la fumée chez les jeunes ne valent pas l'investissement – sur 63 études, seules six passent les critères d'excellence et celles-là ne permettent pas de démontrer un effet. Finalement, une récente étude Cochrane montre qu'il n'y a pas de preuves scientifiques convaincantes qu'un dépistage général

du cancer du sein (par mammographie) réduise la mortalité des femmes. Gageons que soins de routine, dépistage et campagnes continueront; sans effets positifs démontrés, ils sont aussi sans effets sanitaires nuisibles.

La médecine factuelle aboutit ainsi à des conclusions pratiques. Mais n'oublions pas que cette recherche de «preuves scientifiques» fonctionne néanmoins dans un système où la formation permanente et la diffusion des nouvelles connaissances sont quasiment sous contrôle de l'industrie pharmaceutique. *ge*

Sources: www.cochrane.org; *The Lancet*, 20 oct. 2001.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb), Gérard Escher (ge), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Pierre Imhof (pi), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cftp)

Composition et maquette:
**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch